

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de
l'environnement, de
l'aménagement et du
logement

Service ECLAT

Affaire suivie par :
Dorothee Brunel

Tél : 07-86-85-99-80
Fax : 03 20 31 28 02

dorothee.brunel@developpement-durable.gouv.fr

Le Directeur Régional

à

Monsieur le Président de la Communauté
d'agglomération de Lens-Liévin
21, rue Marcel Sembat
BP 65
62302 Lens Cédex

Lille, le 07 NOV. 2011

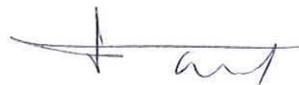
Objet : Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale, suite à sa consultation relative au projet de réhabilitation de l'ancien cavalier minier entre le Pont Césarine et le Louvre-Lens à Lens
Références : 2011-09-07-151

Vous avez bien voulu me transmettre, dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets prévue par l'article L122-1 du Code de l'Environnement, le dossier relatif au projet de réhabilitation de l'ancien cavalier minier entre le Pont Césarine et le Louvre-Lens à Lens, ayant fait l'objet d'un accusé de réception en date du 07/09/2011.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, il est réputé favorable, en application de l'article R122-13 du Code de l'Environnement.

L'information relative à l'existence d'un avis tacite sera jointe au dossier d'enquête publique, et devra être rendue publique via votre site internet. Cette information figurera également sur le site internet de la Préfecture de Région du Nord – Pas-de-Calais, en lien avec le site internet de la DREAL du Nord – Pas-de-Calais.

Pour le Préfet et par délégation, le
directeur régional de l'environnement, de
l'aménagement et du logement



Michel PASCAL